

Droit d'auteur

La Commission européenne adapte les règles de l'UE en matière de droit d'auteur aux nouveaux comportements des consommateurs dans une Europe qui valorise sa diversité culturelle.



© iStock by Getty Images -1153091214 Bulat Silvia

Les technologies numériques ont radicalement changé la façon dont les contenus créatifs sont produits, distribués et accessibles. Le droit d'auteur garantit que les auteurs, compositeurs, artistes, cinéastes et autres créateurs reçoivent la reconnaissance, le paiement et la protection de leurs œuvres. Il récompense la créativité et stimule l'investissement dans le secteur de la création. Trente-trois secteurs de l'économie de l'UE sont considérés comme à forte intensité de droits d'auteur, représentant directement plus de 7 millions d'emplois, soit 3 % de l'emploi dans l'UE.

Qu'est-ce que le droit d'auteur et les droits voisins?

Il s'agit de droits accordés aux auteurs (droits d'auteur ou droits d'auteur) et aux artistes interprètes ou exécutants, aux producteurs et aux radiodiffuseurs (droits connexes). Il s'agit notamment:

- Les droits économiques qui permettent aux titulaires de droits de contrôler l'utilisation de leurs œuvres et autres matériels protégés et d'être rémunérés pour leur utilisation. Elles prennent normalement la forme de droits exclusifs, notamment d'autoriser ou d'interdire la réalisation et la distribution de copies ainsi que la communication au public. Les droits économiques et leurs conditions de protection sont harmonisés au niveau de l'UE.
- Les droits moraux comprennent le droit de revendiquer la paternité de l'œuvre et le droit de s'opposer à toute action dérogatoire à l'égard de l'œuvre. Elles ne sont pas harmonisées au

niveau de l'UE.

L'octroi de licences est le principal mécanisme d'exercice du droit d'auteur et des droits voisins. En fonction du droit concerné, du type d'utilisation et du secteur, les licences sont le plus souvent accordées directement par le titulaire de droits ou par les organismes de gestion collective. L'UE a récemment adopté une législation visant à améliorer le fonctionnement des organisations de gestion collective, notamment en facilitant la fourniture de licences multiterritoriales.

Exceptions à ces droits

Les systèmes de droit d'auteur équilibrent la reconnaissance des droits exclusifs afin de faciliter l'utilisation de contenus protégés dans des circonstances spécifiques. Les règles de l'UE en matière de droit d'auteur dressent une liste exhaustive des exceptions aux droits d'auteur dans diverses directives sur le droit d'auteur.

Les exceptions permettent aux bénéficiaires d'utiliser du matériel protégé sans l'autorisation des titulaires de droits. L'application des procédures et des voies de recours contre les atteintes au droit d'auteur a été partiellement harmonisée au niveau de l'UE.

Le rôle de l'UE

Les actions de l'UE ont conduit à une protection plus harmonisée des titulaires de droits, à une réduction des coûts de transaction et à un plus grand choix pour les utilisateurs de contenus, notamment grâce à :

- un cadre réglementaire européen pour le droit d'auteur et les droits voisins;
- la promotion de dialogues inclusifs et dynamiques entre les parties prenantes sur le droit d'auteur et les questions connexes, afin de recueillir des points de vue, des expériences concrètes et des contributions de toutes les parties intéressées;
- un rôle de premier plan dans les négociations et les discussions internationales sur le droit d'auteur et les questions connexes.

Des mesures ont déjà été prises pour faciliter la numérisation et la diffusion du patrimoine culturel dans la directive sur les œuvres orphelines. La gestion et l'octroi de licences de droits sont couverts par la directive sur la gestion collective des droits et le dialogue des parties prenantes sur les licences pour l'Europe.

Deux traités internationaux dans le domaine du droit d'auteur, le Traité de Beijing de 2012 sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et le Traité de Marrakech de 2013 sur les personnes ayant une déficience visuelle ont été adoptés par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Abonnez-vous aux dernières nouvelles sur ce sujet et plus encore

Dernières nouvelles

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 15 juillet 2022

Droit d'auteur: La Commission demande instamment à la Tchéquie de transposer intégralement les règles de l'UE en matière de droit d'auteur dans son droit national

La Commission a décidé aujourd'hui d'adresser deux avis motivés à la Tchéquie pour non-communication à la Commission de mesures de transposition au titre de deux directives, d'une part en ce qui concerne le droit d'auteur et les droits voisins applicables à certaines transmissions en ligne (directive (UE) 2019/789) et, d'autre part, le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique (directive (UE) 2019/790).

NEWS ARTICLE | 20 juin 2022

Commission publishes a Staff Working Document reporting on cross-border portability of online content services

The Commission has published a Report on the application of the Regulation on cross-border portability of online content services (Regulation (EU) 2017/1128), supported by a study on the practical application of portability rules by online content service providers (SMART 2019/0024).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 19 mai 2022

Droit d'auteur: La Commission invite instamment les États membres à transposer intégralement les règles de l'UE en matière de droit d'auteur dans leur droit national

La Commission a décidé aujourd'hui d'adresser des avis motivés à la Bulgarie, à Chypre, à la Grèce, à l'Irlande, à la Lettonie, à la Pologne, au Portugal, à la Slovaquie, à la Sloveenie et à la Finlande pour non-communication à la Commission des mesures de transposition du droit d'auteur et des droits voisins applicables à certaines transmissions en ligne (directive 2019/789 de l'UE).

ARTICLE D'ACTUALITÉ | 16 mars 2022

La Commission publie deux études visant à recenser les défis et les possibilités pour les secteurs de la culture et de la création au cours de la décennie numérique

Ces deux études visent à fournir aux entrepreneurs créatifs, aux universitaires, aux décideurs politiques nationaux ainsi qu'aux décideurs politiques de l'UE des idées concrètes et des pistes d'exploration plus poussées.

Infos

Parcourir Droit d'auteur

Contenu associé

Vue d'ensemble

Médias et culture numérique

La Commission défend les médias européens et la culture numérique au moyen de politiques qui habilent les citoyens et encouragent le pluralisme des médias.

Aller plus loin

La législation de l'UE sur le droit d'auteur

Le droit d'auteur de l'UE se compose de 11 directives et de 2 règlements, harmonisant les droits essentiels des auteurs, des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs et des radiodiffuseurs.

Mise en œuvre du traité de Marrakech dans le droit de l'UE

Le Traité de Marrakech permet aux personnes ayant une déficience de la presse écrite d'accéder à davantage de livres et d'autres documents imprimés dans des formats qui leur sont accessibles.

Protection des bases de données

Les bases de données dans l'Union européenne sont protégées par le droit de l'UE. La directive sur la protection juridique des bases de données a été adoptée en 1996 et évaluée en 2018.

À lire également

Services audiovisuels et médias

De nos jours, nous pouvons regarder nos programmes préférés non seulement à la télévision, mais aussi en ligne. Ces spectacles sont soumis aux règles du marché unique.

Soutenir les médias et la culture numérique

La Commission promeut une approche cohérente des politiques des médias, englobant la législation sur les services de médias et la préservation du patrimoine culturel européen.

Patrimoine culturel numérique

Le patrimoine culturel évolue rapidement grâce aux technologies numériques. L'élan est maintenant de préserver notre patrimoine culturel et de l'amener à cette décennie numérique.

Liberté et pluralisme des médias

L'Union européenne défend la liberté et le pluralisme des médias en tant que piliers de la démocratie moderne et en tant que catalyseurs d'un débat libre et ouvert.

Source URL: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/policies/copyright>